

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, N° 40

le 1^{er} octobre 1975

Le Droit de la mer: un impératif international, 1

Entretiens canado-polonais sur la question des pêcheries, 2

Le satellite apportera le téléphone à tout le nord de l'Ontario, 2

Voyage du Premier ministre en Amérique latine, 2

Résultats des élections en Ontario, 2

Quarante gravures de Rodolphe Duguay, 3

Symposium d'échocardiographie, 4

Contrôle des non-immigrants, 4

Conférence des perspectives agricoles, 4

Transport de pétrole par pipe-lines, juillet 1975, 4

L'Académie de LaSalle: Nouveau centre de vie urbaine, 5

Immigration et démographie, 6

3e centrale hydro-électrique au Yukon, 6

Le Droit de la mer: un impératif international

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan J. MacEachen, a réclamé la conclusion, à brève échéance, d'un accord des Nations Unies sur le droit de la mer, lors de l'ouverture de la 30^{ième} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 22 septembre. Sans un tel accord, le Gouvernement canadien "se résignera à recourir à d'autres solutions pour protéger ses intérêts nationaux les plus essentiels". La quatrième session de la Conférence sur le Droit de la mer, qui débutera à New York en mars 1976, est la plus importante de l'avis du Canada. M. MacEachen a ensuite précisé, dans une conférence de presse, que le Canada, en dernier ressort, pourrait proclamer unilatéralement sa juridiction sur une zone de pêche de 200 milles. Voici les passages essentiels de ce discours:

* * * *

L'une des fonctions les plus importantes mais aussi les moins reconnues des Nations Unies se situe au niveau de sa contribution régulière et patiente à l'élaboration progressive du droit international. Le droit de la mer offre un exemple dynamique de cette activité.

Nous établissons actuellement de nouvelles règles qui reflètent une conscience plus aiguë de l'interdépendance des nations et de la nécessité de préserver l'environnement marin et de conserver ses ressources. Je n'ai aucune hésitation à faire part de la conviction du Gouvernement du Canada que la viabilité d'un monde de plus en plus interdépendant tient à l'établissement d'un système économique international qui assurera un partage plus équitable des ressources et des chances. Le nouveau droit de la mer doit témoigner de cette prise de conscience.

Les Nations Unies et le droit de la mer

Le rôle des Nations Unies est crucial pour l'élaboration d'un droit international qui reflétera la reconnaissance du fait que les océans, baignant 70% de la surface du globe, sont essentiels à la survie de l'homme. Les règles établies doivent nous lier. La Conférence sur le droit de la mer a déjà rallié de nombreux soutiens pour des concepts révolutionnaires comme la zone économique et le patrimoine commun de l'humanité. Ces concepts doivent être à la base de la constitution des mers. Ce nouveau régime doit prévoir les responsabilités qui accom-

pagnent chaque nouveau droit et il doit se fonder sur les principes de l'équité plutôt que sur la force.

La tâche est énorme et dépassera peut-être les forces des Nations Unies. Personnellement, je crois que non. De toute façon, il est évident que sans les Nations Unies, la tâche serait impossible et que le monde serait confronté à une série de revendications contradictoires qui pourraient sérieusement menacer la paix.

Le gouvernement du Canada se prépare actuellement à la quatrième session de la troisième Conférence sur le droit de la mer, qui débutera ici, à New York, en mars prochain. Nous sommes conscients qu'un accord final exigera de tous les participants une attitude responsable et souple, et surtout la conviction que l'urgence est réelle.

Priorités du Gouvernement canadien

Aucun gouvernement n'est plus que le mien engagé dans la recherche d'un accord sur un droit de la mer viable et équitable. Je ne serais pas franc, toutefois, si je n'indiquais pas que le Gouvernement du Canada, comme de nombreux autres gouvernements ne saurait attendre indéfiniment un tel accord. J'espère que nos actions ont démontré que le Gouvernement du Canada est conscient de ses responsabilités envers la communauté internationale. Par ailleurs, il est également conscient de ses responsabilités envers le peuple canadien. La survie économique et sociale de communautés en-

tières dans certaines régions côtières du Canada dépend du succès de la Conférence sur le droit de la mer ou, sinon, d'une solution de rechange. Compte tenu de ses obligations nationales et internationales, le Gouvernement du Canada accorde la plus grande priorité à une série de pourparlers qu'il a engagés avec les pays qui pêchent sur nos côtes dans le but de préparer le prolongement de notre juridiction sur les pêches à la lumière du consensus qui se dégage de la Troisième Conférence sur le droit de la mer.

Je tiens à répéter que le Gouvernement du Canada garde toute sa confiance à l'Organisation des Nations Unies et à la possibilité qu'elle offre de négocier des solutions multilatérales aux problèmes complexes du droit de la mer. Un accord à ce niveau serait à l'avantage des générations présente et futures. Seulement si cette approche multilatérale échoue, et à un certain moment les retards répétés ou voulus correspondent à un échec, le Gouvernement du Canada, et je suppose qu'il sera imité par d'autres, se résignera-t-il à recourir à d'autres solutions pour protéger ses intérêts nationaux les plus essentiels. Les gouvernements et les peuples du monde ne sont pas disposés à attendre encore très longtemps les résultats de la Conférence. Nous devons agir promptement et de façon concertée. Cette avenue, j'en suis convaincu, ne nous est pas fermée; elle peut déboucher sur une convention qui, comme l'a si bien dit le Secrétaire général, sera l'"une des plus importantes conventions jamais établies par la Communauté internationale".

Entretiens canado-polonais sur la question des pêcheries

Des représentants des Gouvernements canadien et polonais se sont réunis à Ottawa le 19 septembre 1975, pour discuter des questions de pêches qui intéressent les deux pays.

Les deux parties attachent une grande importance à leur coopération future dans le domaine des pêcheries. Elles ont convenu de se réunir prochainement en vue d'entamer l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries, qui établirait les conditions devant gouverner la pour-

suite des opérations de pêche polonaise dans les eaux au large des côtes canadiennes, tenant compte d'une part des modifications juridictionnelles prévisibles au régime de la gestion des pêcheries dans ces eaux, et de la tradition des pêcheries polonaises; et d'autre part, de l'intérêt de procéder à l'établissement de mesures à court terme concernant les opérations de pêche polonaises au large du littoral pacifique.

Les deux délégations ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique canadienne. Ces propositions ont été exposées une première fois à la réunion d'ICNAF qui se tiendra à Montréal du 22 au 28 septembre. La délégation canadienne souligna l'importance que le Canada attache à des propositions, et les conséquences possibles quant à l'avenir d'ICNAF.

Le satellite apportera le téléphone à tout le nord de l'Ontario

Les succès qui ont entouré la mise en service du satellite ANIK ont dépassé les prévisions à plusieurs reprises.

Le projet de réseau pour le nord de l'Ontario fournit un autre exemple très éloquent à ce sujet.

Il était prévu, à l'origine, lors de l'entente signée en décembre 1972 par Télésat et Bell Canada, que seulement 19 localités seraient desservies; on prévoyait même ne compléter ce programme qu'en 1975. Aucune autre station n'était entrevue dans un avenir prévisible.

Or, non seulement le réseau fut-il achevé bien plus tôt que prévu, soit à la fin de 1974, mais encore on vient de mettre en marche un nouveau programme de 10 nouvelles stations terrestres pour la partie septentrionale de l'Ontario au nord du 51^e parallèle.

Ce plan sera complété en quatre ans. Il a été rendu possible grâce à un appui financier important et inattendu de la part du gouvernement de l'Ontario. Cette décision gouvernementale fut prise à la fin de 1974 à la suite d'un consensus survenu entre Bell Canada, Ontario Northland Communications, le ministère fédéral des Communications et les associations représentant les autochtones. On conclut alors à l'urgence de doter ce territoire d'un système de télécommunications

plus moderne. Des études techniques avaient démontré qu'il était finalement impensable de pouvoir desservir cette région par un réseau micro-ondes seulement.

En plus du réseau interurbain amélioré, le projet prévoit la création d'une dizaine de nouvelles circonscriptions, ce qui assurera à ce territoire un système vraiment complet de télécommunications.

Voyage du Premier ministre en Amérique latine

Le Premier ministre a annoncé qu'il se rendra, du 23 janvier au 1^{er} février 1976, en visite officielle au Mexique, à Cuba et au Venezuela en réponse aux invitations du Président Luis Echeverria, du Premier ministre Fidel Castro et du Président Carlos Andres Perez.

Cette tournée, la première de cette envergure entreprise par un premier ministre canadien en Amérique latine, s'inscrit dans le cadre d'une politique de resserrement des liens avec cette région. Les trois pays que M. Trudeau visitera comptent parmi ceux avec lesquels les échanges et les contacts se sont fortement accrus ces dernières années. Il y a eu maints échanges de missions et de visites ministérielles entre ces pays et le Canada. Ainsi, au printemps 1973, le Président du Mexique faisait une visite officielle dans notre pays.

Résultats des élections en Ontario

Pour la première fois depuis trente ans, les Ontariens verront un gouvernement minoritaire à l'oeuvre. En effet, le Parti conservateur, dirigé par M. William Davis, a été reconduit lors du scrutin du 18 septembre dernier, avec 51 sièges, à l'Assemblée législative.

Les Libéraux, dirigés par M. Robert Nixon, ont obtenu 36 sièges à Queen's Park, alors que le NPD (Nouveau parti démocratique), avec comme leader, M. Stephen Lewis, a obtenu 38 sièges, faisant du NPD l'opposition officielle.

Le dernier gouvernement minoritaire ontarien, de 1943 à 1945, était aussi conservateur et avait comme opposition le Parti libéral et le CCF, précurseur du NPD.

Quarante gravures de Rodolphe Duguay



Duguay, R., Le Bénédicité, 1930. Gravure sur bois en gris-vert et noir. 16 x 19 cm (6-5/16 x 7-1/2 po).

L'une des douze nouvelles expositions itinérantes organisées dans le cadre du Programme national de la Galerie nationale du Canada fut inaugurée le 19 septembre dernier à Ottawa: Quarante gravures de Rodolphe Duguay.

Cette exposition, qui rappelle le passé récent du Canada, sera à Rimouski (Québec) en novembre 1975, à Halifax en février 1976 et à Québec de la mi-mars à la mi-avril 1976, après avoir été présentée à Ottawa jusqu'au 15 octobre prochain.

Rodolphe Duguay (1891-1973), artiste originaire de Nicolet, est renommé surtout comme paysagiste, mais il est aussi un des meilleurs graveurs canadiens sur bois des années trente, période où cette technique a connu une renaissance dans le monde entier. Les gravures sur bois de Duguay méritent une attention spéciale, car l'artiste, qui en a réalisé plusieurs pour illustrer des livres et des magazines, considérait cet art comme un important moyen d'expression. Une sensibilité religieuse peu commune, alliée à un profond intérêt pour la nature et les gens, le rattache à certains symbolistes.

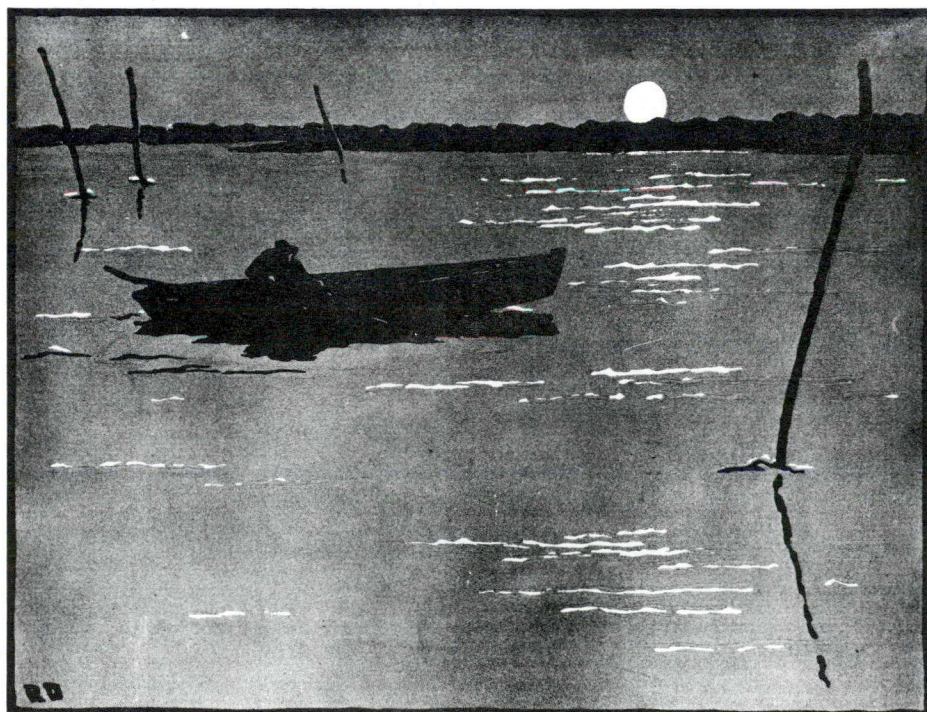
Le Musée du Québec et Mme Rodolphe Duguay ont contribué généreusement à l'exposition en prêtant bon nombre des quarante oeuvres exposées. Un livre et un magazine illustrés complètent l'exposition Duguay.

M. Jean-René Ostiguy, chargé de recherches en art canadien à la Galerie nationale, décrit l'oeuvre de Rodolphe Duguay:

"Rodolphe Duguay a toujours considéré la gravure sur bois comme un moyen d'expression et il importe de bien distinguer ses oeuvres de celles de ces artistes qui, tout excellents qu'ils soient, se distinguent comme de purs illustrateurs.

La contribution principale de Rodolphe Duguay c'est d'abord et avant tout une forme de symbolisme faisant parfois des emprunts à la douceur de l'imagerie, mais tout de même suffisamment approfondi pour l'en distinguer.

Les sujets traités par Rodolphe Duguay sont très proches, somme toute, de ceux des sculptures d'Alfred Laliberté. Les thèmes religieux prennent plus d'importance chez Duguay mais l'un et l'autre partagent un intérêt semblable pour les poètes et leurs muses, pour le silence et le recueillement, pour les scènes familiales de la paysannerie québécoise surtout, pour ses légendes et ses métiers."



Duguay, R., Le pêcheur de minuit, vers 1934. Gravure sur bois en bleu, jaune et noir. 17,8 x 23,3 cm (7 x 9-3/16 po).

Symposium d'échocardiographie

Le premier symposium d'échocardiographie originant d'un milieu francophone s'est déroulé à Québec au Centre municipal des Congrès de l'Hôtel Hilton du 8 au 10 septembre 1975.

Cet événement médico-scientifique qui regroupait des experts québécois, canadiens, américains et européens a été organisé par l'Institut de cardiologie de Québec.

Un programme élaboré, couvrant à peu près tout ce que cette technique d'investigation peut comporter, a été conçu par les docteurs Serge Gagné, Jean-Louis Laurenceau et Yves Marquis de l'Institut de cardiologie de Québec. Ce programme qui s'adresse spécifiquement aux médecins ayant un intérêt en échocardiographie réunit comme conférenciers invités d'éminents spécialistes de la Clinique Mayo, de John's Hopkins, d'hôpitaux de Calgary, d'Halifax et de Bordeaux dans le but d'échanger leurs connaissances sur ce mode d'investigation et d'en faire une mise à jour.

L'échocardiographie est une technique dont le principe remonte à la Seconde Guerre mondiale et qui utilise la technique du "Sonar" qui servait à la détection sous-marine. Elle est appliquée à l'humain, entre autres pour l'exploration non sanglante du cœur, de ses valves, de ses cavités, de son enveloppe extérieure, de même que sa contraction et de plusieurs autres de ses fonctions. Il est possible de voir facilement les avantages à tirer d'une telle technique pour investiguer le cœur, source de tant de maladies au XX^e siècle.

Grâce à une équipe compétente et à l'équipement nécessaire, cette technique permet de préciser les diagnostics sans aucun inconvénient pour le malade, et de répéter cet examen aussi souvent que nécessaire et presque aussi facilement que pour un électrocardiogramme. Cet examen est beaucoup moins coûteux qu'un cathétérisme cardiaque et permet de supprimer celui-ci dans certains cas, ou de le rendre plus facile en orientant le cathétérisme vers une pathologie spécifique.

L'Institut de cardiologie de Québec a acquis au cours des quatre dernières années, dans ce domaine, une renommée internationale et une expérience qui le place à l'avant-garde dans ce domaine parmi les centres canadiens.

Ces faits ont incité les échocardiographistes de l'Institut à organiser ce symposium à Québec.

Contrôle des non-immigrants

Les gens de passage aux États-Unis qui auraient besoin d'un visa pour venir au Canada s'ils y arrivaient directement de leurs pays d'origine, devront, à compter du 1^{er} octobre, obtenir un visa canadien de non-immigrant avant d'entrer au pays en provenance des États-Unis. C'est ce qu'a annoncé M. Robert Andras, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Cette mesure, qui ne touchera qu'un très petit nombre des personnes qui visitent le Canada chaque année, a été prise "afin d'aider à maintenir un contrôle efficace des visiteurs (non immigrants) et de l'exécution de la loi en prévision des Jeux olympiques de 1976 et, en même temps, à rationaliser notre système de contrôle des non-immigrants", a précisé le ministre.

Chaque année, le Canada accueille quelque 40 millions de visiteurs en provenance de 240 pays ou entités géographiques, et a toujours appuyé les efforts en vue de faciliter les voyages internationaux. M. Andras a souligné que les quelque 38 millions d'Américains ou de résidents permanents des États-Unis qui visitent le Canada chaque année ne seraient pas touchés par cet amendement, pas plus que les gens en provenance de pays exemptés de la nécessité du visa de non-immigrants comme le Royaume-Uni et la France.

Les personnes qui ont besoin d'un visa de non-immigrant pour entrer au Canada alors qu'elles visitent les États-Unis, peuvent s'adresser à l'un des 12 consulats du Canada situés à Atlanta, Boston, Buffalo, Chicago, Dallas, Détroit, La Nouvelle-Orléans, Los Angeles, Minneapolis, New York, San Francisco et Seattle. Ces personnes peuvent également demander un visa aux ambassades canadiennes et aux consulats avant de quitter leur propre pays.

M. Andras a noté que ce changement aux exigences de visa ne compromet en rien le résultat des discussions sur le Livre vert qui ont débuté en février 1975 et n'y porte pas préjudice. "Comme je l'ai déjà dit publiquement, l'arrivée du Livre vert ne signifie pas l'arrêt des affaires courantes concernant l'im-

migration. Nous continuerons d'apporter les corrections nécessaires au fur et à mesure qu'elles s'imposeront".

Conférence des perspectives agricoles

La 36^e Conférence des perspectives agricoles aura lieu les 15 et 16 décembre au Centre de conférences du Gouvernement, à Ottawa.

Coordonnée par la Direction de l'économie du ministère fédéral de l'Agriculture, la Conférence des perspectives permet aux sous-ministres de l'Agriculture du gouvernement fédéral et des provinces ainsi qu'à leurs hauts fonctionnaires de se rencontrer afin de faire un examen global des prévisions agricoles pour l'année qui vient. Elle groupe encore des représentants des associations agricoles, des universités, de l'agrinégoce, des ambassades de pays étrangers et d'autres ministères du Gouvernement.

"La Conférence des perspectives est peut-être la réunion la plus importante de l'année pour l'industrie agricole, a déclaré M. Whelan.

"C'est le forum tout désigné pour passer en revue la situation agricole dans son ensemble et examiner les perspectives de la campagne qui s'annonce. A notre époque de pénuries alimentaires mondiales et de pressions exercées sur les prix, il importe que la production d'aliments soit l'objet de discussions approfondies," dit-il.

Ces délibérations de deux jours comprennent des séances d'étude portant sur chacun des produits, sur le revenu agricole, les coûts de production et de commercialisation. Les exposés sur la situation et les perspectives sont préparés par les économistes d'Agriculture Canada et commentés par des spécialistes en chaque discipline.

Transport de pétrole par pipe-lines, juillet 1975

En juillet, les arrivages par pipe-lines canadiens ont été de 2,666,000 barils par jour de pétrole brut, de condensats, de pentanes plus et de produits pétroliers raffinés, une baisse de 1.3% par rapport à juillet 1974 (2,701,000). Les arrivages de pétroles canadiens ont été de 2,193,000 barils par jour (-4.7%) et ceux de pétroles importés ont été de 473,000 (18.0%).

L'Académie de LaSalle: Nouveau centre de vie urbaine



L'Académie de LaSalle, vers 1890.

Restaurée, l'historique Académie de LaSalle devient un nouveau centre de vie urbaine dans le vieux quartier de la Basse Ville d'Ottawa.

Abritant désormais le ministère d'État aux Affaires urbaines, les vieux édifices de la promenade Sussex non seulement témoignent de l'histoire de la capitale canadienne, mais participeront aussi à l'évolution future de son plus vieux secteur, Bytown.

En créant ainsi de nouveaux lieux de travail et d'activité urbaine dans des structures datant du 19^e siècle, le gouvernement fédéral met en oeuvre ses propres politiques visant à améliorer l'environnement physique et social des centres urbains, et plus particulièrement celui des noyaux urbains.

Conservation des structures

Un des principes sous-jacents à la Loi nationale sur l'habitation, et particulièrement aux programmes d'amélioration des quartiers et de restauration des maisons, repose sur la conservation des structures encore solides et le maintien d'une continuité sociale et culturelle des quartiers qui ont besoin de rénovation et de rajeunissement.

Ce principe se trouve renforcé lorsque

les édifices concernés ont un caractère historique, comme c'est le cas de nombreuses structures restaurées par la Commission de la capitale nationale le long de la promenade Sussex, qu'on pourrait appeler aussi la promenade de l'Histoire.

Une autre politique du gouvernement

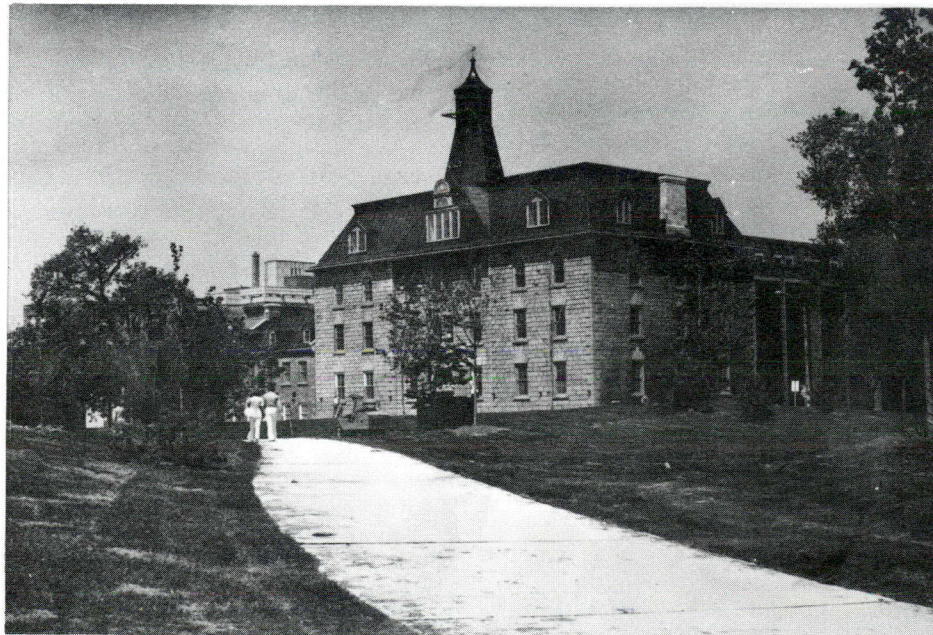
fédéral prévoit la gestion des propriétés fédérales, non pas uniquement en fonction des besoins gouvernementaux, mais en tenant également compte de leur fonction urbaine et de leur intégration à la vie du milieu ambiant.

C'est dans cette optique que le ministère des Travaux publics a aménagé l'Académie de LaSalle pour y loger le jeune ministère d'État aux Affaires urbaines, celui-là même qui a pour mission d'élaborer des politiques visant à améliorer la qualité de la vie dans les villes canadiennes et à en promouvoir l'intégration dans les programmes gouvernementaux.

Historique

Le gouvernement fédéral s'est donc porté acquéreur de l'ancienne Académie de LaSalle, dont certaines sections ont tenu lieu de résidence du premier évêque catholique d'Ottawa, d'évêché, d'école privée, de caserne militaire, de collège et de théâtre.

Le projet ne comportait pas que la restauration des édifices, qui aurait pu donner lieu à l'aménagement d'un autre musée. Il prévoyait leur recyclage en fonction de leur environnement urbain, du quadrilatère qu'ils occupent et du quartier où ils se situent. Ainsi, la cour arrière, autrefois un parc de stationnement, a été transformée en espace vert accessible tant aux fonctionnaires du Ministère qu'aux résidents du quartier.



Vue de l'Académie après restauration.

Relance des vieux quartiers

L'aménagement de l'Académie de La-Salle témoigne d'une mesure visant à la relance des vieux quartiers et à l'allègement des pressions de la croissance au coeur même des villes. Ces pressions entraînent parfois la destruction systématique des édifices et la mise en chantier de nouvelles constructions qui peuvent défigurer les quartiers ou y détruire la vie communautaire.

La présence du ministère d'État au sein d'une zone de rénovation urbaine aura vraisemblablement un effet d'entraînement sur les programmes locaux visant à donner un nouvel élan de vie à ce vieux quartier d'Ottawa tout en lui conservant son caractère propre.

Immigration et démographie

La politique canadienne d'immigration devra être soumise avant tout à des impératifs d'ordre démographique; l'on devra, à l'avenir, envisager des mesures visant à diriger les immigrants vers les régions du pays où une croissance de la population est jugée souhaitable et à les éloigner des secteurs où le taux de croissance démographique est moins désirable.

C'est ce qu'a affirmé, le 24 septembre, le ministre fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, alors qu'il témoignait devant le comité spécial sur l'immigration.

Livre vert

Ce comité parlementaire, qui est chargé d'étudier le Livre vert sur l'immigration déposé aux Communes le printemps dernier, a entendu à travers le pays les représentations des divers groupes intéressés par la question et doit soumettre un rapport à la fin d'oc-

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

tobre en vue de la réforme législative en matière d'immigration prévue pour la prochaine session.

Au nombre des mesures destinées à inciter les immigrants à s'établir dans les régions moins peuplées, M. Andras a évoqué la possibilité d'utiliser le système de pointage pour la sélection des candidats en accordant des points supplémentaires à ceux qui sont prêts à se rendre dans les endroits jugés désirables au point de vue démographique.

M. Andras a d'autre part indiqué que le droit de réception au pays pourrait être déplacé du point d'entrée au point de destination.

Ces mesures, combinées à une aide pour le transport et l'extension des services d'établissement vers les régions moins bien pourvues, pourraient se révéler efficaces à long terme, a dit le ministre.

Afin de décourager les immigrants à se rendre dans des régions jugées moins souhaitables au point de vue démographique, M. Andras a par ailleurs soutenu qu'il fallait être très prudent à cet égard, de façon à ne pas priver les Néo-Canadiens des droits reconnus à tous les citoyens à part entière, soit notamment la liberté de déplacement.

"Par contre, si les conditions sous lesquelles un immigrant est accepté incluent un engagement bien compris quant à la destination, je ne vois rien d'intrinsèquement mauvais à des mesures visant à ce que cet engagement soit respecté", a soutenu le ministre.

Contingentements

M. Andras a par ailleurs défendu le caractère positif des contingentements du nombre d'immigrants proposés dans le Livre vert. "Ce geste nous permettrait de rattacher l'immigration de l'avenir à des politiques socio-économiques, tels le développement régional et la planification urbaine, qui devront s'imbriquer pour appuyer l'évolution des objectifs démographiques", a-t-il dit.

Les mécanismes de plafonnement du nombre d'immigrants, soit sur une base annuelle ou sur tout autre base, devraient par contre tenir compte de variations à court terme déterminées par exemple par des changements dans le marché intérieur du travail ou des événements internationaux, à la suite desquels le Canada pourrait accueillir des réfugiés.

Consultations avec les provinces

Le plafonnement ou les objectifs en matière d'immigration devaient d'autre part faire l'objet de consultations avec les provinces; le gouvernement fédéral pourrait également solliciter le point de vue de divers organismes publics et privés intéressés à la question.

Compte tenu que le nombre de candidats admissibles dépasserait vraisemblablement les contingentements imposés, M. Andras a expliqué qu'il ne faudrait pas alors émettre plus de visas que ne le permet le plafond. "Il n'y a pas d'autres options possibles. De toute évidence, il s'agirait alors du système du premier arrivé, premier servi".

Abstraction faite de la répartition inégale des bureaux canadiens d'immigration à travers le monde, résultant avant tout de restrictions budgétaires ou géographiques, M. Andras a reconnu "qu'un quota imposé en fonction des régions géographiques fournirait une base plus systématique pour la répartition des ressources sélectionnées à notre gré".

3e centrale hydro-électrique au Yukon

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan, a procédé le 5 septembre dernier, à l'inauguration de la centrale hydro-électrique d'Aishihik, située à 80 milles à l'ouest de Whitehorse. La troisième du genre à être installée au Yukon, elle produira jusqu'à 33 megawatts. Aménagée à dix milles au sud du lac Aishihik, la nouvelle centrale utilise un débit d'eau relativement faible car elle bénéficie d'une hauteur de chute de 600 pieds. Elle est reliée au réseau comprenant les centrales de Whitehorse, Carmacks, Faro et de la mine Anvil, au centre-est du Yukon. A la suite de cette réunion des centrales hydro-électriques d'Aishihik et de Whitehorse, une bonne partie de la demande en électricité du Yukon se trouve désormais comblée. M. Buchanan a déclaré que des mesures spéciales avaient été prises afin de préserver le panorama des lacs Aishihik et Canyon et des chutes Otter.